

Fiche d'information sur le nouveau coronavirus

Infection par le Covid-19: traitements

Ces dernières semaines, vous avez certainement lu et entendu de nombreuses informations sur le nouveau coronavirus. Peut-être vous êtes-vous déjà demandé ce qu'il se passerait si vous contractiez le virus.

Vous trouverez ici quelques informations pour savoir ce qui peut être fait à l'hôpital. N'hésitez pas par ailleurs à poser des questions à votre médecin de famille. Il peut aussi vous aider à rédiger des directives anticipées.

Infection par le nouveau coronavirus: informations importantes

- Le nom complet du virus est le suivant : Sars-Cov-2.
- La maladie correspondante est appelée Covid-19 par les professionnels de la santé.
- Les symptômes du Covid-19 sont essentiellement la toux et la fièvre. Des maux de gorge, des douleurs musculaires et des éternuements peuvent aussi être constatés. La plupart du temps, la maladie évolue de manière bénigne et seuls de légers symptômes apparaissent.
- Une pneumonie et une détresse respiratoire surviennent uniquement dans des cas graves.
- Les formes graves de la maladie touchent plus souvent les personnes âgées de plus de 65 ans ou celles déjà atteintes d'une maladie, comme une maladie cardio-vasculaire, le diabète, un mauvais fonctionnement des reins ou une maladie chronique des voies respiratoires. Ces personnes font partie des groupes à risque.
- Néanmoins, une évolution grave reste en général rare même dans les groupes à risque.
- Dans de nombreux cas, la personne malade a la possibilité de communiquer sa volonté en matière de traitements éventuels directement à ses proches ou à l'équipe médicale. Or, il se peut que, dans le cas d'une évolution grave de la maladie, l'état de santé se détériore rapidement. Il est donc utile de réfléchir dès maintenant aux traitements que l'on souhaiterait recevoir dans un tel cas.

En cas de détresse respiratoire sévère, un manque d'oxygène peut survenir. Il existe différents moyens médicaux pour y remédier:

- Un traitement aux soins intensifs peut être nécessaire pour aider certains patients à respirer. Un tuyau est introduit dans la trachée pour fournir suffisamment d'oxygène au corps (respiration artificielle). Cette technique est possible uniquement si l'état de santé général du patient le permet. Le patient est plongé dans un coma artificiel au moyen de médicaments. Il ne se rend donc pas compte du processus de respiration artificielle.
- Parfois, le personnel médical décide de ne pas procéder à la respiration artificielle, car la santé du patient est déjà trop affaiblie. Les symptômes comme la détresse respiratoire, les douleurs et l'anxiété, sont alors traités en dehors d'une unité de soins intensifs. Le traitement relève dans ce cas de la médecine palliative. Celle-ci peut être pratiquée à l'hôpital, dans un EMS, une maison de retraite ou même à domicile, pour autant que les conditions (possibilités des proches, du médecin de famille ou des soins à domicile) le permettent.
- Selon les chiffres relevés jusqu'à présent dans d'autres pays, environ la moitié des personnes traitées aux soins intensifs à cause du Covid-19 y décèdent malgré des traitements adéquats. La respiration artificielle dure souvent plusieurs semaines. Le succès de cette thérapie dépend non seulement de l'état des poumons, mais aussi de celui de la fonction cardiaque et de la force musculaire générale. Ainsi, la probabilité de décéder aux soins intensifs du Covid-19 ou de complications augmente avec le vieillissement ou en cas d'affaiblissement dû à la maladie.

Souhaits en matière de traitements en cas de forme grave de la maladie Covid-19

Réfléchissez tout d'abord à vos souhaits et à vos besoins en matière de traitements. Il est particulièrement important que vous abordiez le sujet avec vos proches. Vous pouvez également en discuter avec votre médecin de famille. Pour que le médecin traitant puisse respecter votre volonté, vous devez vous pencher sur les options de traitement ci-dessous :

Seul-e ou avec vos proches, posez-vous les questions suivantes :

Qu'est-ce qui est particulièrement important pour vous ? Quelles sont vos interrogations, vos réflexions, vos peurs en cas d'infection par le Covid-19 et de forme grave de la maladie?

- Est-ce que je souhaite **un traitement de soins intensifs sans réserve en cas d'infection par le Covid-19**, si mon état de santé général me permet d'être traité aux soins intensifs et si l'insertion dans la trachée d'une sonde d'intubation pour mettre en place un système de respiration artificielle est possible?
- Si **après quelques jours de traitements de soins intensifs sans réserve en cas d'infection par le Covid-19 aucune amélioration** n'apparaît ou d'autres problèmes surviennent, est-ce que je souhaiterais plutôt recevoir des soins palliatifs (c'est-à-dire un traitement efficace contre la détresse respiratoire et les autres symptômes éprouvants, comme les douleurs, l'anxiété et le stress en dehors d'une unité de soins intensifs)?
- Ou est-ce que je ne souhaite **aucun traitement de soins intensifs en cas d'infection par le Covid-19**, tout en étant tout de même pris en charge à l'hôpital pour que les symptômes éprouvants (par exemple, la détresse respiratoire, l'anxiété, les douleurs) puissent être traités efficacement?
- Pour autant que les conditions à domicile, à l'EMS ou à la maison de retraite le permettent, je ne souhaite **aucun traitement de soins intensifs ni aucune hospitalisation en cas d'infection par le Covid-19**. Toutefois, je souhaite dans tous les cas bénéficier d'un traitement efficace contre la détresse respiratoire et les autres symptômes éprouvants, comme les douleurs et l'anxiété.

Remarques sur les directives anticipées

Dans la plupart des cas, la personne infectée par le Covid-19 sera en mesure de communiquer directement à son entourage sa volonté pour la suite du traitement, puisque la maladie n'entraîne pas d'incapacité de discernement. Il est toutefois utile de réfléchir préalablement aux traitements médicaux auxquels on consent ou non.

Complément à des directives anticipées existantes

Si vous avez déjà établi des directives anticipées, mais que votre position par rapport aux mesures visant à préserver la vie est différente dans le cas du Covid-19, vous pouvez exprimer votre volonté sous la forme d'une indication supplémentaire sur vos directives anticipées ou sur une feuille qui les accompagne : par exemple, refus explicite de la respiration artificielle et souhait de soins palliatifs complets. Cette indication supplémentaire doit être datée et signée ; elle peut être conservée à domicile (avec les directives anticipées). Il est important que l'entourage en soit informé.

Établissement de directives anticipées

Si vous souhaitez établir des directives anticipées, vous trouverez des modèles et des guides sur Internet. Diverses organisations ainsi que les médecins de famille proposent des conseils et un soutien pour établir des directives anticipées.

Vous trouverez des modèles de directives anticipées et de plus amples informations sur:

<https://www.fmh.ch/fr/prestations/droit/directives-anticipees.cfm>

<https://www.palliative.ch/fr/offres/directives-anticipees/>

<https://www.prosenectute.ch/fr/infos/dispositions-personnelles/directives-anticipees.htm>

<https://www.samw.ch/fr/Ethique/Apercu-des-themes/Directives-anticipees.html>

<https://prevoyance.redcross.ch/directives-anticipees/>